Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 38 (1991)
Heft: 4

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

«Concerto pour une PCi démotivée ou encore, dans un langage plus populaire, Helvète, ta PCi ‹fou-le-camp›!»

A lire la presse de ces derniers mois, à entendre les commentaires du café du Commerce ou d'autres lieux, la fronde anti-PCi gronde. On fait comme si les conflits n'existaient plus et les catastrophes naturelles non plus; en tout cas pas chez nous!
Et pourtant, ce fameux 16 janvier 1991, jour du déclenchement des hostilités dans le Golfe, un frisson est passé, très vite d'ailleurs. Les opérations «chirurgicales» engagées (remarquez, en passant, que la guerre moderne utilise volontiers des termes de santé publique) ne visait pas vraiment la population. Quoique, les attaques des missiles irakiens Scud sur Israël démontraient tout de même, une fois de plus, que le peuple pouvait être une, sinon la principale cible et victime des conflits. Les malheureux civils irakiens en savent quelque chose; l'armée, quant à elle, est restée «enterrée» dans ses abris.

René Mathey

Le flop des missiles Scud dû en partie à leur imprécision mais aussi aux antimissiles Patriot ne nous a tout de même pas fait oublier le «spectacle» (Ndr: terme médiatique horrible, passé aujourd'hui hélas dans le langage commun) de la population israélienne vaquant à ses occupations, le masque à gaz en bandoulière. A ce sujet, il n'est pas inutile de préciser que le concept de protection civile israélien est quelque peu différent de celui de la Suisse. En effet, comme le rappelait Jean Dubi (directeur suppléant de l'Office central de la défense) dans un article paru dans la Tribune de Genève du 14.2.91: «Les abris de l'Etat hébreu sont prévus pour résister à des attaques conventionnelles et ne sont pas équipés de filtres comme en Suisse».
Au-delà des inévitables polémiques déclenchées par les évènements internationaux ou les grands problèmes nationaux naturellement plus urgents que la protection civile (économie d'énergie, la CEE, l'EEE, la pollution, rail 2000, courrier à deux vitesses, les fichiers, la P26, l'inflation, le taux hypothécaire, etc.), il est non moins vrai que l'institution est menacée d'une lente asphyxie.

L'implosion guette!
Un des plus graves danger qui guette la PCi est la démotivation des cadres et des responsables politiques. Cette démotivation pourrait causer l'implosion de l'institution.
Les responsables ne bénéficient pas de la reconnaissance de leur action, pas plus d'ailleurs que les membres des différents services. L'instruction, qui devrait être le véhicule privilégié de l'image d'une institution représentative de la volonté de défense du pays, ne joui pas, au niveau des instructeurs, de l'aura propre aux professions pédagogiques. Tous ces citoyens, chargés de la noble mission de protéger et secourir leurs congénères ont un peu l'impression d'être relégués au rang d'un «sous-prolétariat». Frustrant et injuste.

Et la réforme 95 dans tout cela
Le projet de réforme 95 (car il s'agit bien pour l'instant d'un projet et non d'une réalité) a été et est encore étudié dans le but d'améliorer les performances de la PCi, à tous les niveaux, de la rendre plus crédible aux yeux du public par une série de simplification des circuits de décisions et la recherche d'une polyvalence accrue avec des corps constitués (par exemple les sapeurs-pompiers).
L'OFPC a fait un remarquable travail d'information, notamment au niveau des médias, sur les sujets de réflexions conduisant à la réforme PCi 95. Peut-être trop? D'autre part, certains responsables, des chefs locaux pour l'essentiel, se sont parfois livrés à des interprétations quelque peu malheureuses des informations fournies par l'OFPC sur ce qui n'est encore qu'un projet (Ndr: répétition voulue). Par exemple, d'aucun ont confondu une recommandation parlant d'une éventuelle dispense d'instruction pour certaines classes d'âges avec une libération pure et simple.
A la décharge des responsables, souvent critiqués, il faut dire que leurs garants politiques sont trop souvent mal informés sur les responsabilités qu'ils encourent par leur refus d'investissement réitéré. A la longue, ces «défauts» d'informations sont à la base de mésententes profondes sur la mission de la PCi.
Il n'en demeure pas moins que la réforme «PCi 95» est nécessaire. Elle demande du temps, des compétences et de l'énergie. Il faut que tous en acceptent les inconvénients inévitables (rupture d'habitudes, débats contradictoires, contestations, etc.), avec son cortège «d'insécurité» qu'une telle transformation implique.

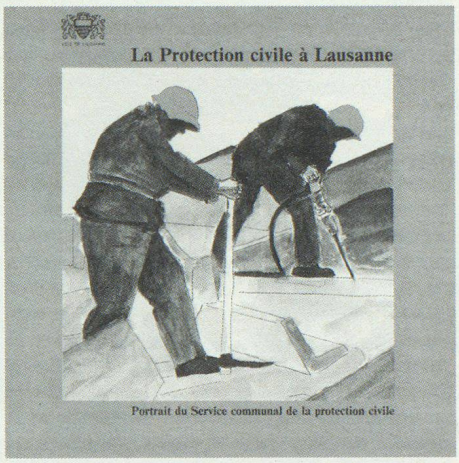

Un portrait de la PCi lausannoise

RM. Dans le cadre du 50e anniversaire de la Direction de la sécurité sociale (1939–1989) celle-ci a édité une brochure d'information décrivant les activités des assurances sociales, de la pollution, de l'environnement, du troisième âge et de la protection civile.

La PCi lausannoise se présente
Profitant de l'occasion, le Service de la PCi a édité un tiré à part de la partie consacrée à la protection civile.
Ce document retrace les grandes dates de l'édification de la protection civile à Lausanne. Il donne une bonne idée de la structure actuelle de l'organisation, de ses succès comme de ses «déficits».
Actuellement, ce portrait a été adressé à l'ensemble des cadres de la PCi lausannoise.

René Mathey

PCi contact
Pour ceux que cela intéresse, le Service communal tient quelques exemplaires de cette brochure à disposition. Il suffit de la commander au: Service communal de la protection civile, Route de Genève 52, 1004 Lausanne, mieux encore, par téléphone au N° 021 43 32 76.

Inserate im
«Zivilschutz»
interessieren
die Behörde in Bund,
Kantonen
und Gemeinden

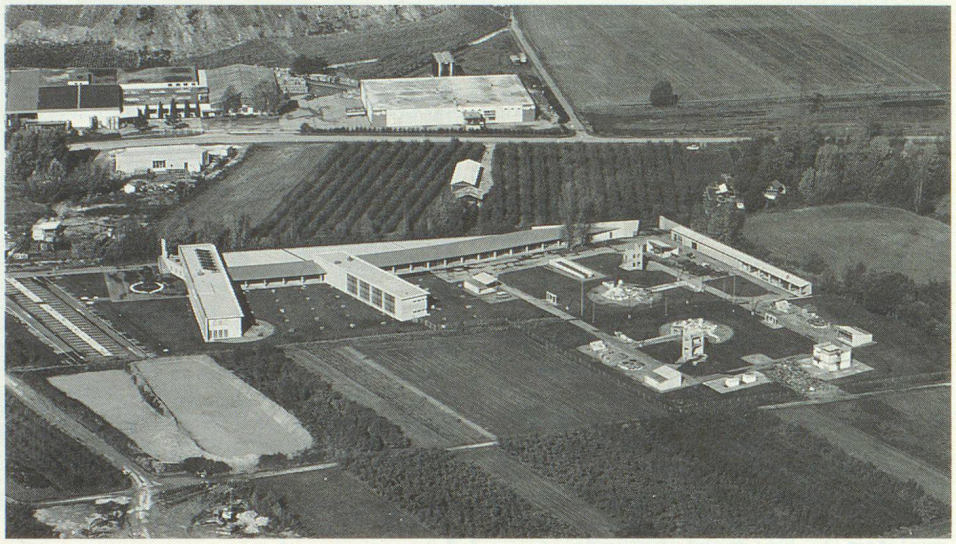

Vue d'ensemble du nouveau centre valaisan d'instruction de la protection civile qui s'intègre harmonieusement dans le paysage de la commune de Grône.

Grône abrite le centre d'instruction valaisan

C'est le 26 octobre 1990 que le canton du Valais inaugurait son centre d'instruction de protection civile sis sur le territoire de la commune de Grône.

Une construction harmonieuse

La commune de Grône est située sur la rive gauche du Rhône, entre Sion et Sierre. Elle abrite 1700 habitants qui possèdent quasi tous, en plus d'un emploi classique, un lopin de terre ou de vigne qu'ils cultivent avec cet amour authentique des terriens. Le développement de la commune est harmonieux et tranquille à l'image de la situation géographique du territoire qui allie ombre et lumière avec un art consommé. La proximité de joyaux comme le Vallon de Réchy, du Château de Monestel imposait la construction d'un centre aux lignes mêlant les angles et les courbes.

René Mathey

Quelques chiffres

L'ensemble est constitué de trois corps de bâtiments qui définissent trois espaces extérieurs. Le 1er bâtiment abrite la subsistance, le logement et l'administration, le 2e est consacré à l'enseignement et le 3e à divers équipements techniques et à l'auditorium. L'aménagement extérieur compte une zone parking, un jardin et une double piste d'exercices. Tous les espaces de vie, cantine, chambres, classes, sont ouverts sur le jardin et protégés du parking et de la piste par les zones de service.
Dirigé par Michel Carlen, ce Centre occupe actuellement 9 personnes à plein temps, dont 4 instructeurs (3 pour le Haut-Valais et 1 pour le Bas). Il devrait dispenser de 12 à 13 000 journées de cours cette année.
Attribué sur concours à l'atelier d'architecture M. Zufferey SA à Sierre, il a été réalisé entre juin 1988 et juin 1990. D'un volume de 20 500 m³ SIA il a coûté quelque 14,7 mios de francs.

Une cérémonie empreinte de spiritualité

C'est en présence du président du gouvernement valaisan M. Bernard Bornet, conseiller d'Etat, de M. Richard Gertschen, conseiller d'Etat et chef du département chargé de la protection civile, de Me Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, de M. Guy Bruttin, président de la commune de Grône, que M. David Schnyder, chef du Service cantonal de la protection civile, pouvait ouvrir la cérémonie d'inauguration.
Au-delà de la mise en évidence du rôle capital joué par l'instruction, toutes ces personnalités se sont plu à souligner le caractère éminemment humanitaire de la mission dévolue à la protection civile dont la mise en place a été décidée par le peuple suisse à la fin des années 50.
C'est le Révérend père Rémo Rossier, curé de la paroisse de Grône, qui a procédé à la bénédiction du nouveau centre d'instruction. Tout en rappelant la parabole du bon samaritain, le curé Rossier a notamment déclaré: «...Même si la protection civile est surtout conçue en tant qu'institution de prévention et de protection, nous avons une préoccupation commune: aider l'homme. Pas de doute que Dieu veuille bénir une entreprise de ce genre. Aujourd'hui, ce que je reçois de l'épisode évangélique qui a été cité tout à l'heure, tout en contemplant ce bel édifice, c'est l'appel de Jésus à devenir le prochain de tout homme rencontré et en détresse. Heureusement, ce samaritain a de l'huile et du vin qu'il va utiliser pour soigner le blessé. Heureusement, il a une technique de premiers soins rudimentaire. Heureusement, il a une monture qui lui permet de transporter le blessé. Il y a me semble-t-il, une similitude de situation. Nous avons un bel outil avec ce bâtiment et ses installations, nous avons une bonne organisation, bien rôdée même si elle est perfectible, nous avons des personnes qui mettent leur compétence à disposition, nous avons des milliers de personnes qui vont venir ici. La mission humanitaire est belle. Ce qu'il faut, pour que tout le travail accompli porte son fruit, c'est en chacun ce mouvement intérieur d'amour que témoigne le samaritain qui nous est proposé en exemple.»
Des mots qui touchent, des mots qui font réfléchir à l'heure ou certaines parties du monde se déchirent. C'est une justification spirituelle bienvenue pour tous ceux qui croient encore à la mission essentielle de la protection civile, qui ont fait leur sa devise «Aider, protéger, secourir».

Des personnalités attentives pour une inauguration placée sous le signe de la simplicité.

Changement à la tête de l'AIRPC

RM. C'est le 16 mars 1991 que l'Association des instructeurs romands de protection civile (AIRPC) s'est réunie pour sa 16e assemblée générale, dans le cadre du Centre d'instruction du canton du Valais, à Grône. Au menu, deux jours placés sous le signe de «l'ARC» (Amitié, rencontre, connaissance: les maîtres mots de l'AIRPC).

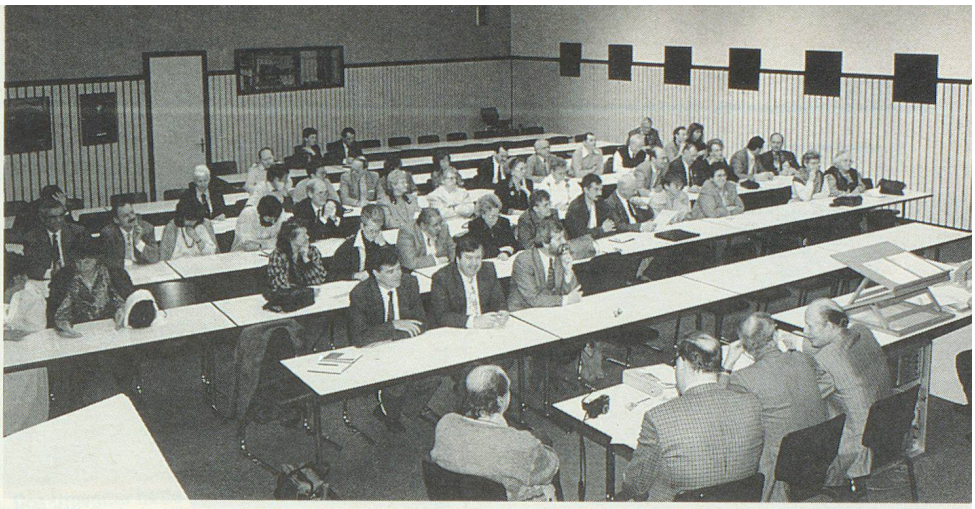

Un auditoire attentif ou l'on reconnaît (1re table de face) de gauche à droite: MM. D. Schnyder, Chef de l'Office cantonal valaisan, Zufferey, conseiller communal Grône, N. de Diesbach, OFPC. (Photo: RM-Info)

André Moser démissionne

Une cinquantaine de membres ont fait le déplacement de Grône. Au centre d'instruction valaisan, ils ont été accueillis par MM. David Schnyder, Chef cantonal, Zufferey, conseiller communal de Grône, et Michel Carlen, directeur du Centre.

C'est peu après la lecture de son rapport que M. André Moser annonce officiellement sa démission après 8 ans

René Mathey

passés à la tête de l'association. Chargé de l'inspectorat des organismes de PCi en Suisse romande auprès de l'OFPC, il a participé activement à la fondation de l'association il y a maintenant 17 ans.

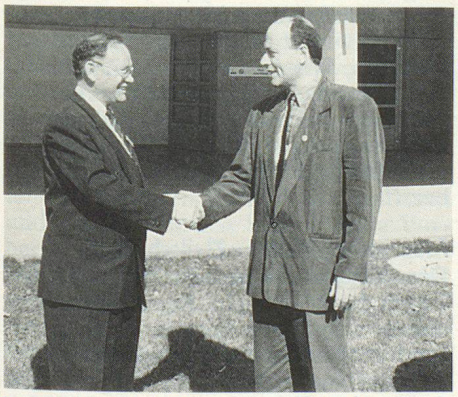

De André à André! «Bonne chance Monsieur le Président» (gauche à droite André Moser, André Christ). (Photo: RM-Info).

Monsieur André Christ (1950) lui succédera à la tête de l'AIRPC. Chef instructeur à l'OFPC et responsable de la formation des chefs locaux, il est lui-même CL à la Neuveville.

AIRPC et réforme 95

Après avoir rappelé le but de l'association qui est celui de parfaire la formation et de développer les connaissances, M. Moser énonce quelques éléments ayant trait à l'évolution de la fonction d'instructeur (à titre principal ou accessoire) par rapport au changement préconisé par un groupe de travail du DFJP et ceux de la réforme 95 de la PCi. Il y a de l'avenir pour la profession, puisque l'OFPC va même jusqu'à préconiser un instructeur par tranche de 10 000 habitants.

Lors du symposium de l'USPC de Thoune il a été déclaré; «l'instructuion dispensée aux cadres et aux membres de la PCi doit être améliorée, il importe en particulier de rendre plus pratique et plus flexible le contenu de cette instruction». Comme on peut le pressentir, l'amélioration des cadres (NDR: et des autres... !) et de l'instruction est en première ligne. Pour M. Moser il s'agit donc de se livrer a une autocritique sans complaisance mais objective, tant de la fonction que de la mission de l'instructeur (à titre principal ou accessoire). Cet aspect des choses pourrait constituer l'ossature des actions futures de l'AIRPC. Ce message représente un peu le «testament politique» du président sortant qui estime encore que «l'association doit redevenir un moyen de perfectionnement en relation avec la réforme de la PCi 1995».

L'avenir de l'AIRPC

D'après les commentaires entendus ici ou là, l'AIRPC vit vraisemblablement un tournant de son histoire. Le concept de l'ARC (amitié, rencontre, connaissance) paraît aujourd'hui quelque peu dépassé. Forte de 325 membres, elle est bien loin de ce rassemblement ou la défense d'une profession le dispute à celle de rencontres amicales.

Un certain flou, si ce n'est un malaise règne à la suite de la diffusion du premier numéro de l'information sur la réforme PCi 95. Alors qu'il ne s'agit encore que d'un projet, certains (et les médias en particulier) l'ont pris au premier degré, non sans conséquences d'ailleurs sur la motivation des cadres et de l'instruction en particulier.

A n'en pas douter, l'orientation prise par la mise au point de la réforme PCi 95, mais aussi le climat général peu propice à l'institution, obligera l'AIRPC a redéfinir ses objectifs si elle entend jouer le rôle qui devrait être le sien.

Du travail en perspective pour le nouveau président et son Comité (en partie renouvelé lors de l'assemblée).

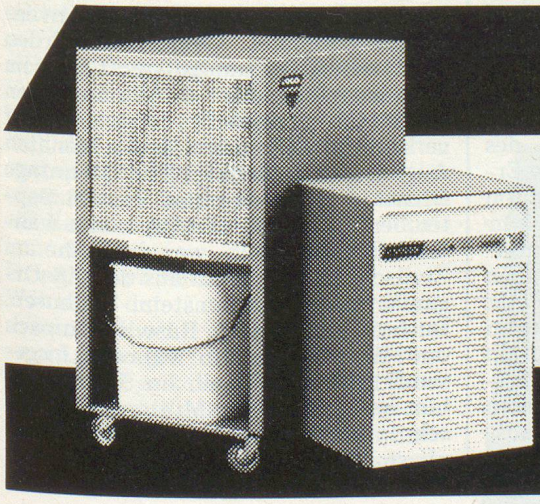

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc.
Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.
Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE, Hofstetten SO, Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Gordola TI
Küssnacht am Rigi, Samedan

KRÜGER